

## coup de gueule

## Covid-19 : les internes épuisés

On a été en première ligne sur les deux crises. C'est normal, c'est notre métier. Mais là, nous nous inquiétons pour notre formation et notre santé. La décrue tout juste amorcée de l'épidémie de Covid-19 laissera peut-être souffler un peu ces internes en médecine qui ont été très mobilisés ces derniers mois. Quatre syndicats et associations de ces étudiants de dernier cycle de la région Centre tirent la sonnette d'alarme. « À notre niveau de formation, c'est beaucoup de pratique, sauf que là, les maquettes [le contenu

des cours, NDLR] ont été complètement remodelées », décrit un porte-parole de l'association des internes de Tours. Les formations de spécialités ont été délaissées pour porter tous les efforts vers les services Covid : de futurs chirurgiens qui n'opèrent plus, pour brancarder dans les services Covid, des futurs généralistes qui ne font plus que du Covid... « Nous voudrions refaire des stages. Et si la crise dure, cela posera de sérieuses questions sur notre formation finale », décrypte ce porte-parole. Aussi,

ces médecins « juniors » estiment avoir été mobilisés plus que de raison. « En théorie, notre quota d'heures hebdomadaires peut atteindre 48 heures. Il arrive qu'on en fasse 70... Là, c'était quasi systématique ! », décrit le représentant des internes. « Nous avons eu beaucoup de remontées de bafouements des droits, d'allongement horaires, d'ajout de garde. Nous sommes dévoués, on bosse sans compter, mais il ne faut que cela se fasse au prix de notre santé », alerte le jeune homme.

M. Es.

## l'image



Sous un superbe soleil, les Tourangeaux sont sortis en grand nombre ce week-end pour retourner vers leurs commerces favoris. Ici, Ma Petite Madelaine, à Chambray, qui a retrouvé son activité.

(Photos NR, Hugues Le Guellec)



Les marchands de jouets sont les grands gagnants du week-end.



On compte le nombre de clients à l'entrée des magasins pour respecter les règles.

## bon plan

## Des subventions pour les quartiers



Jean Luc Triollet, directeur de Val Touraine Habitat, entouré des gagnants du 1<sup>er</sup> prix, Marie-Dominique Adam, Mevlut Ozdemir, Amandine Fournier et Charles Véry.

Val Touraine Habitat, depuis six ans, lance chaque année un appel à projets, auprès des associations implantées dans les quartiers occupés par ses locataires. Pour l'année 2020, compte tenu des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire sur le monde associatif, VTH a accordé 9.500 € à son opération « Coup de Pouce », contre 2.700 € l'an dernier.

Ce sont vingt-quatre dossiers qui ont été envoyés. Seize ont été retenus avec une subvention de 1.500 € et 1.000 € pour les deux premiers du classement, et 500 € pour chacune des quatorze autres initiatives. C'est le projet « Mobilité » du centre Charles-Péguy, du quartier de la Verrerie à Amboise, qui a reçu le premier prix. Celui-ci veut favoriser la mobilité douce en créant une maison du

vélo, près de l'auberge de jeunesse. Apprentissage à la réparation, remise en selle, accompagnement de l'usage du vélo, prêt de vélos aux habitants, accueil des touristes avec visite de la ville en vélo, sur le circuit de la Loire à vélo... Le projet pourra se concrétiser dès l'an prochain. Le deuxième prix a été attribué à l'Union départementale de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV Touraine) pour son projet « Démocratisation des outils numériques », visant à favoriser l'accès à ceux-ci en milieu rural, à Sainte-Maure-de-Touraine.

Les autres prix ont été attribués à des projets de Saint-Branches, Tours, Chinon, Joué-lès-Tours, Nouâtre, Montlouis, Saint-Pierre-des-Corps, Loches, La Riche, Ballan-Miré, Sorigny et Vernou-sur-Brenne.

**NRJ DOUBLE  
VOTRE  
SALAIRE**

**GAGNEZ MANU  
À 7H05  
ET 8H05! DANS LE  
6/10**



Photo © JLPPA

DeBonneville-Orlandini

Jeu ouvert du 24/08/2020 au 02/07/2021 inclus. Participation réservée aux personnes salariées, dont le salaire net mensuel pour le mois précédent la participation est inférieur ou égal à 2.000 euros maximum. Le gagnant remporte une somme égale à une fois le montant du salaire net du mois précédent sa participation (montant figurant dans la rubrique « net à payer » du bulletin de paie du mois précédent sa dernière inscription au jeu sur le site [www.nrj.fr](http://www.nrj.fr)), dans la limite de 2.000 euros maximum. Règlement complet et inscription sur le site [www.nrj.fr](http://www.nrj.fr). Règlement déposé chez SCP Stéphane EMERY, Thierry LUCIANI, Jacques ALLIEL, huissiers de justice associés, 11 rue de Milan 75009 Paris.